



Devis annulé par artisan

Par Tophie

Bonjour à tous,

Je suis en train de faire construire une maison via un constructeur.

La commerciale m avait conseillée un terrassier quelle connaissait afin de réaliser le chemin d'accès chantier, l'assainissement et la remise des terres.

Il était moins cher que ses concurrents, nous avons donc signé le devis avec la mention bon pour travaux.

Ce professionnel a réalisé le chemin d'accès chantier que nous avons payé.

En décembre 2023, il nous appelle par téléphone pour nous signaler qu'il ne pourra pas réaliser la suite des travaux car il doit subir une opération du dos. La date de livraison de la maison étant prévu pour la fin du mois de décembre.

Nous avertissons donc le constructeur qui nous répond qu effectivement ce terrassier n'était pas fiable (nous n'avions pas cette information sinon nous n'aurions pas fait appel à lui).

Le constructeur nous trouve un autre professionnel qui a réalisé la suite des travaux parfaitement.

Or, nous avons du dépenser 6000 e de plus par rapport au devis du premier terrassier.

Ma question est donc : ya til une possibilité de récupérer cette somme ou une partir de cette somme que nous n'aurions pas du dépenser au départ ?

Pour info : la commerciale qui nous a conseillés le premier pro à l'époque a démissionné il y a plusieurs mois.

Nous n'avons jamais reçu de courrier officiel de la part de l'artisan pour l'arrêt des travaux.

Je vous remercie par avance pour vos retours.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est au moment où le premier terrassier vous a annoncé qu'il ne pouvait pas continuer les travaux qu'il aurait fallu le mettre en demeure de poursuivre, soit par lui-même, soit en recourant à la sous-traitance. Maintenant vous envisagez de le mettre devant le fait accompli et de lui envoyer la note. Ce me semble difficile. Il est probable qu'il invoque la force majeure à cause de son dos. Vous pouvez essayer, mais mieux vaudrait consulter d'abord un avocat.